

## **Compte rendu de la réunion de la Commission paritaire pour le suivi de l'application de l'accord d'entreprise relatif à l'insertion des travailleurs handicapés du 20 octobre 2005**

Pour le SNABF-Solidaires : Stéphanie Puissochet

Le point à l'ordre du jour est le renouvellement de l'accord d'entreprise pour 2006-2008.

Pour information, je vous rappelle que le dernier accord d'entreprise sur le recrutement, la formation et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et assimilés a été signé par toutes les organisations syndicales le 6 novembre 2002 pour la période 2003-2005. Le renouvellement de cet accord s'inscrit dans continuité.

Cela étant dit, la représentante du service social commence par indiquer la procédure qui va être suivie par la Banque. Tout d'abord, le texte définitif sera soumis à la signature des organisations syndicales. Puis, une fois signé, l'accord sera remis à la DDTE qui le transmettra à la Préfecture afin que celle-ci donne son agrément. Le souhait de la Banque est que l'accord soit examiné par la commission préfectorale du mois de décembre.

Ensuite, la représentante du service social lit le projet d'accord en précisant les modifications apportées à la suite des demandes de la DDTE et des OS (dans la mesure où la Banque a trouvé les propositions des OS recevables après avoir consulté la DDTE). Une seule question reste en suspens : la rédaction de l'article relatif à la dénonciation de l'accord. Le service social interroge son représentant à la DDTE. Ensuite, un texte sera transmis aux participants à la réunion pour approbation.

Enfin, un accord définitif sera remis aux organisations syndicales pour signature (fort probablement au début du mois de novembre).